

TARIFS LIBRES APPLICABLES PAR L'ÉTUDE

(Article L. 444-1, alinéa 3 du Code de Commerce,
Crée par la Loi n°2015-990 d'août 2015
Annexe 4-9, 4° du Code de Commerce,
Crée par Décret n°2016-230 du 26 février 2016)

Conformément aux dispositions de l'article L444-1 du code du commerce, les honoraires des actes listés ci-après sont convenus aux préalables et formalisés par une convention valant lettre de mission.

Consultation juridique	1^{re} consultation gratuite
Assistance rédaction testament olographe Hors frais d'inscription au fichier (12,19 euros)	110,00 Euros HT Soit 132,00 Euros TTC
Règlement de factures (forfait pour 15 factures maximum. Au-delà, compter 20,00 Euros par facture supplémentaires).	150,00 Euros HT Soit 180 Euros TTC
Succession acte de notoriété seule Sans déblocage des fonds	150 Euros HT Soit 180 Euros TTC
Succession acte de notoriété seule Avec déblocage des fonds	200,00 Euros HT Soit 240,00 Euros TTC
Consultation de simulation dans le règlement d'un divorce (montant déductible des honoraires de l'acte de partage si la signature intervient dans les 12 mois de l'ouverture du dossier)	300 euros HT Soit 360 euros TTC
Promesse de vente	245,83 Euros HT Soit 295,00 Euros TTC
Frais par les virements internationaux	66,67 Euros HT Soit 80,00 Euros TTC

Pour toute autre demande, merci de nous consulter.